



Propriétaire et agence ne veulent pas restituer depot de garantie

Par **jonathanmurcia**, le **30/05/2011** à **14:40**

Bonjour,

J'ai signé un bail de location de 6 ans en août 2009 avec une agence immobilière. Le studio en question était en très mauvaise état et je me suis engagé par écrit à lui remettre un coup de propre en échange de 2 mois de loyer (soit 1060,00 €).

En très mauvaise relation aussi bien avec l'agence qu'avec le propriétaire, j'ai décidé de quitter les lieux et j'ai envoyé un préavis de départ le 10 mai 2011 par courrier avec AR.

Le propriétaire ne voulant pas relouer son studio, nous nous sommes mis d'accord oralement de réduire le préavis de 3 mois à 1 mois. Aujourd'hui, j'appelle l'agence en question pour effectuer la remise des clés et l'état des lieux. Ceux-ci ne veulent pas. Je dois voir directement avec mon propriétaire qui ne répond pas au téléphone. Ainsi, personne ne veut me rendre mon dépôt de garantie et récupérer les clés alors que le studio est vide et propre.

Que dois-je faire ?

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **22:19**

[citation]Le propriétaire ne voulant pas relouer son studio, nous nous sommes mis d'accord oralement de réduire le préavis de 3 mois à 1 mois.[/citation] donc aucune valeur. Vous devez un préavis de 3 mois (qui débute le jour de réception du congé, pas de l'envoi, donc la date

sur l'AR), même si vous remettez les clefs avant, SAUF si vous obtenez un écrit de sa part.

LRAR au bailleur donnant RDV pour l'état des lieux et la remise des clefs.

Le jour dit, s'il ne vient pas, vous fermez le logement et vous lui faites parvenir les clés, de préférence par huissier